



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2026-1357 ORDONNANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU COLLECTEUR SUD-EST ET D'AJOUT D'UN ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE HILLCREST ET L'AVENUE ARLINGTON ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT.

Ce règlement vise notamment un emprunt au montant de 29 314 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 22 septembre 2026.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 24 septembre 2026
Marilyne Tremblay, avocate
Assistante-greffière